

Le travail social ne doit plus faire figure d'exception!

Nos revendications

→ L'engagement de personnes diplômées en travail social !

La proportion élevée de personnes exerçant une fonction du travail social sans disposer d'un diplôme correspondant est un scandale qui n'avantage personne et nuit à tous. Dans un premier temps, AvenirSocial demande que 100% des personnes engagées comme travailleuses sociales disposent d'une formation correspondante (et non « équivalente »), quel qu'en soit le niveau. Dans un deuxième temps, l'association préconise le niveau de formation le plus élevé pour le plus grand nombre de travailleurs et travailleuses sociales. Aucun secteur de l'action sociale (p.ex. l'encadrement d'enfants, de personnes âgées ou lourdement handicapées) ne peut se contenter de qualifications inférieures.

→ Plus de formations en cours d'emploi et de passerelles !

Il convient de permettre aux nombreuses personnes qui exercent aujourd'hui sans formation d'acquérir une formation en travail social dans des conditions convenables. Ces personnes font preuve de motivation et leur expérience est précieuse. Une formation augmente leurs chances de mobilité professionnelle. Les institutions bénéficieront de leurs compétences supplémentaires ainsi que d'une fiabilité et d'une efficacité augmentées. Les formations et l'expérience préalables de ces personnes doivent systématiquement être prises en compte, tel que le prévoit le système de formation actuel qui permet et favorise l'apprentissage tout au long de la vie.

→ Former suffisamment de personnes en travail social !

Le retard de formation dans l'action sociale est considérable. S'y ajoutent des besoins nouveaux. Pour résorber l'importante pénurie de personnel qualifié qui s'observe, il convient d'offrir davantage de places de formation et d'études à tous les niveaux. Dans ce but, une réorganisation partielle des filières de formation, y compris des formations pratiques (stages), peut s'avérer nécessaire.

→ Réglementer les professions du travail social !

Rares sont les réglementations actuelles qui prescrivent un taux de travailleurs et travailleuses sociales diplômées de 100%. Elles reconnaissent des formations « équivalentes » et autorisent de nombreuses exceptions. De plus, de telles réglementations n'existent que dans certains secteurs. AvenirSocial demande des réglementations exigeant que l'ensemble des personnes exerçant comme travailleuses et travailleurs sociaux dispose d'une formation spécifique et ceci dans tous les secteurs de l'action sociale. À terme, une loi fédérale qui réglemente la formation et l'exercice des professions du travail social s'impose. Une telle loi englobera les questions de la formation continue et des appellations des professions du travail social.